

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 164

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 38

Après le mot :

« production »,

supprimer la fin de la première phrase de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime le recours à un décret en Conseil d'État pour préciser les modalités d'application de l'article 38 concernant les dispositifs médicaux.